



Département  
de la Vendée

-----

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20250512-2025MAIDEL31-DE



Date de la convocation : 6 mai 2025  
Séance du Conseil Municipal : 12 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 9 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents : Christophe HOGARD (sauf à la délibération 9) - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Odile PINEAU - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD – Angélique BOISSELEAU (sauf aux délibérations 33 et 47) - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvořne GUERIN (sauf à la délibération 41) - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 52 et 53) – Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf à la délibération 2) – Joseph LIARD (sauf à la délibération 34) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Jean-Yves MERLET donne pouvoir à Luc SOULARD  
Stéphane RAYNAUD donne pouvoir à Angélique RICHARD  
Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD  
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU

Absents : Etienne BLANCHARD  
Denis BONNET

Nombre de conseillers en exercice : 33  
32 aux délibérations 2, 9, 33, 41, 47, 52 et 53  
Nombre de conseillers présents : 27  
26 aux délibérations 2, 9, 33, 34, 41, 47, 52 et 53  
Nombre de conseillers votants : 31  
30 aux délibérations 2, 9, 33, 34, 41 et 47  
29 aux délibérations 52 et 53

Secrétaire de séance : Aurélie PAQUEREAU

### 31- PARTICIPATION SYDEV – CONVENTION 2025.EFF.0033 – TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RÉSEAUX ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - RUE DU BIGNON

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie de la rue du Bignon, il est proposé de réaliser des travaux d'effacement de réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de signer la convention 2025.EFF.0033 pour la réalisation de ces travaux d'éclairage public, représentant la participation suivante à verser au SYDEV :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base Participation	Taux de Participation	Montant de la participation	Imputation
<b>Réseaux électriques basse tension</b>						<b>VOI-845-2041582-90010/RECU</b>
Réseaux	100 636,00 €	120 763,00 €	100 636,00 €	50,00 %	50 318,00 €	
Branchement(s)	70 926,00 €	85 111,00 €	70 926,00 €	50,00 %	35 463,00 €	
Dépose	4 776,00 €	5 731,00 €	4 776,00 €	50,00 %	2 388,00 €	
<b>Infrastructures de communications électroniques</b>						
Branchement(s)	45 453,00 €	54 544,00 €	54 544,00 €	65,00 %	35 454,00 €	
<b>Éclairage Public</b>						
Travaux neufs	8 408,00 €	10 090,00 €	8 408,00 €	50,00 %	4 204,00 €	
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>127 827,00 €</b>	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2025,

Vu le projet de convention 2025.EFF.0033 relatif aux modalités techniques et financières de travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public sur la rue du Bignon ci-annexé.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 29 avril 2025.

Vu le rapport de Christophe VERONNEAU,

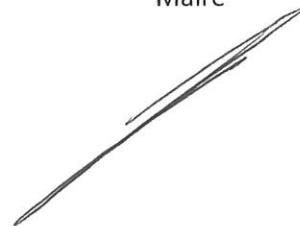
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide la réalisation des travaux susmentionnés et le versement de la participation correspondante dont les crédits sont prévus au budget principal 2025 sur le compte VOI/45/2041582/9010/RECU,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer les conventions correspondantes.

Aurélie PAQUEREAU  
Secrétaire de séance




Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 15 MAI 2025  
Publié électroniquement le : 15 MAI 2025  
Notifié le :